

Justificatifs d'activité à fournir à la signature du contrat et lors de son renouvellement

Les salariés	<p>Le dernier bulletin de salaire.</p> <p>ET</p> <p>Le contrat ou attestation de travail, précisant la période et la durée, ou une promesse d'embauche.</p> <p><i>- Si congé parental, une attestation de l'employeur spécifiant la durée du congé et la date de reprise du travail.</i></p>
Les fonctionnaires titulaires	Le dernier bulletin de salaire avec mention « titulaire ».
Les professions libérales et les auto-entrepreneurs	<p>Un relevé de cotisation URSSAF ou un extrait Kbis de moins de trois mois.</p> <p>ET</p> <p>Une attestation sur l'honneur indiquant le temps de travail hebdomadaire.</p>
Les gérants de société	<p>Un relevé de cotisations URSSAF ou un extrait Kbis de moins de trois mois.</p> <p>ET</p> <p>Une attestation sur l'honneur indiquant le temps de travail hebdomadaire.</p>
Les intérimaires	<p>Une attestation de mission de l'agence d'intérim.</p> <p>ET</p> <p>Un relevé de missions de moins de trois mois.</p>
Les intermittents du spectacle	Une attestation de Pôle emploi de moins de trois mois et le contrat de travail avec le dernier bulletin de salaire.
Les étudiants	Un certificat de scolarité ou une carte étudiant en cours de validité.
Les parents en formation professionnelle	Une attestation de présence de formation indiquant la durée et les jours de formation.